

*Initiatives ministérielles*

deux, mais j'ai besoin du consentement unanime de la Chambre pour ce faire.

**Des voix:** D'accord.

**Mme le vice-président:** La secrétaire parlementaire pourrait peut-être écouter ce que le député a à dire et lui répondre après. Le député de Winnipeg-Nord.

**M. Pagtakhan:** Madame la Présidente, je tiens seulement à faire écho au sentiment exprimé par le leader parlementaire de mon parti et député du Cap-Breton au sujet de cette procédure, à savoir que nous avons évidemment le droit de présenter cette motion à l'étape du rapport.

Toujours pour faire écho au sentiment exprimé par le NPД à ce comité législatif, je dirai que notre emploi du temps était effectivement tellement chargé qu'il était presque humainement impossible d'examiner tous ces amendements et de débattre raisonnablement et rationnellement les nombreux amendements que nous proposons.

Nous avons fait valoir en gros nos préoccupations, signalant que nous avons donné avis au gouvernement que nous proposerions des amendements à l'étape du rapport.

Je tiens à remercier mon collègue, le député de Delta, d'avoir appuyé cet amendement, ainsi que d'autres députés qui ont pris la parole plus tôt, y compris la secrétaire parlementaire. J'ai remarqué l'embarras de mon collègue, le député de Delta. Je me suis bien demandé pourquoi il était embarrassé. Peut-être est-ce parce qu'il appartient au gouvernement. Dans ce cas, je crois devoir le féliciter aujourd'hui d'avoir eu le courage d'appuyer de façon très impartiale un amendement qui sera, en fait, mis aux voix, comme on l'a proposé. Franchement, je ne dois pas m'approprier tout le mérite. J'ai seulement permis que l'idée du Conseil national du Bien-être se rende jusqu'ici.

À ce sujet, je demanderais instamment à la secrétaire parlementaire d'y réfléchir à deux fois et d'exhorter son gouvernement à appuyer cette motion.

**Mme Sparrow:** Madame la Présidente, je partage ce point de vue sur la question du partage des avantages en cas de divorce. Je remercie mon collègue de Delta d'avoir exprimé ses préoccupations. Ce n'est pas la première fois que le député nous fait part des préoccupations de ses électeurs et c'est une question qui sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du ministre avec ses homologues provinciaux.

Cependant, ce dont nous parlons ici aujourd'hui, c'est du partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Je suppose que nous en sommes déjà aux avis d'appel et il faut bien nous rendre compte que cette question relève aussi en bonne partie de la compétence provinciale.

Je tâcherai d'informer l'ensemble de la population du Canada des amendements qui ont été présentés et des préoccupations que mon collègue et, bien sûr, le député de Broadview—Greenwood ont exprimées, et de faire connaître les critères d'admissibilité aux prestations du Régime de pensions du Canada.

Le problème, comme le député de Delta le sait, c'est que nous sommes saisis d'un projet de loi qui vise à augmenter les prestations versées aux personnes à charge de cotisants invalides ou décédés. C'est pourquoi nous voulons qu'il soit adopté et qu'il entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et ses homologues provinciaux se sont rencontrés il y a quelques mois et ont signé un accord de principe. Cet accord s'applique donc aux amendements, qui sont déjà inscrits dans le projet de loi C-39.

Je peux donc vous assurer, madame la Présidente, que je donnerai suite à ces préoccupations pour faire en sorte que le ministre présente, quand il rencontrera ses homologues provinciaux l'année prochaine, une disposition sur le partage des prestations dans les cas où un couple se sépare, qu'il ait été marié légalement ou qu'il ait vécu en union de fait.

**Mme le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Mme le vice-président:** La première question porte sur la motion n<sup>o</sup> 4A. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.